TRADE Solutions BNP PARIBAS

LUXEMBOURG : LES CONDITIONS DE TRAVAIL

La population active en chiffres

	2018	2019	2020
Population active	302.757	313.152	320.185

Source : International Labour Organization, ILOSTAT database

	2017	2018	2019
Taux d'activité total	70,00%	70,77%	71,66%
Taux d'activité des hommes	73,85%	74,35%	76,18%
Taux d'activité des femmes	65,95%	66,97%	66,88%

Source : International Labour Organization, ILOSTAT database

Les conditions de travail

La durée légale du temps de travail	La loi prévoit une durée de 40 heures par semaine et de 8 heures par jour. La durée quotidienne du travail ne peut excéder 10 heures
L'âge de la retraite	L'âge légal de la retraite est de 65 ans
Les contrats de travail	Le contrat de travail est conclu soit pour une durée indéterminée (Contrat à Durée Indéterminée/ CDI) qui est le cas le plus fréquent soit pour une durée déterminée (Contrat à Durée Déterminée/ CDD). Le CDD ne peut avoir une durée supérieure à 24 mois, renouvellement(s) compris. Il ne peut être renouvelé que deux fois et seulement si le contrat initial prévoit une clause de renouvellement. Le recours au contrat à durée déterminée est strictement encadré par la loi. Il est conclu pour l'accomplissement de tâches précises et non durables dans l'entreprise
Les lois du travail	Consultez le site Doing Business, pour connaître les réglementations du travail qui s'appliquent aux entreprises.

Le coût du travail

Le salaire minimum	En 2021, le salaire minimum mensuel au Luxembourg est de 2 202 euros, selon Eurostat.
Le salaire moyen	En 2019, le salaire moyen au Luxembourg est de 58 520 euros par an (OCDE, dernières données disponibles).
Les cotisations sociales	Les contributions sociales payées par l'employeur: Le taux de cotisation de l'employeur à la sécurité sociale se situe entre 12,01 % et 15,06 % : • pension : 8 % • maladie : 2,8 - 3,05 % • assurance accident : 0,675% - 1,125% • mutualité des employeurs : 0,53% - 2,88% • base de revenu annuel maximum sous réserve de contributions : 132 115,80 euros (indice 834,76). Les contributions sociales payées par l'employé: Le taux de cotisation de l'employé à la sécurité sociale varie entre 12,20 % et 12,45 %. La part de l'employé (plafonnée) : • pension : 8 % • maladie : 2,8 - 3,05 % • base de revenu annuel maximum sous réserve de contributions : 132 115,80 euros (indice

834,76).

Cotisations non déductibles de l'impôt (non plafonnées) :

- Assurance dépendance : 1,4 % moins une déduction de 535,50 EUR par mois sur le salaire brut. Aucun plafond n'est applicable.

Les partenaires sociaux

Associations patronales	UEL - Union of Luxembourg Enterprises
Le dialogue social et les partenaires sociaux	Le Luxembourg bénéficie d'un climat social plutôt calme. La plupart des travailleurs industriels sont associés au parti politique dominant. Les syndicats agissent dans plusieurs domaines mais ils défendent principalement les intérêts des syndiqués dans les négociations collectives lors de réunions avec le patronat, les autorités publiques et sociales. Ils fournissent d'autre part, une assistance juridique gratuite.
Les syndicats	LCGB OGBL (in French)
Le taux de syndicalisation	Environ 50% en 2007
Les organismes de régulation du travail	Ministère du Travail

© Export Entreprises SA, Tous droits de reproduction réservés.
Dernières mises à jour en Décembre 2023